

## MODALITES 2024 ADMISSION EN IFSI

**Condition générale :** avoir 17 ans au plus tard au 31 décembre 2022.

### SITUATION N°1 : BAC OU EQUIVALENCE

<b>Public concerné</b>	<b>Pour les candidats titulaires du baccalauréat (Français ou étranger avec situation régulière sur le territoire) ou de l'équivalence de ce diplôme</b> <b>Pour les candidats en classe de terminale, la validation de l'admission est subordonnée à l'obtention du baccalauréat.</b>
<b>Modalités d'inscription</b>	L'inscription se fait sur Parcoursup : <a href="http://www.parcoursup.fr">www.parcoursup.fr</a>
<b>Période d'inscription</b>	Du mercredi 17 janvier au 14 mars 2024 : formulation des vœux Du 14 mars au 3 avril 2024 : finalisation des dossiers
<b>Modalités de sélection</b>	Sélection sur dossier Parcoursup
<b>Résultats</b>	A partir du jeudi 30 mai 2024 (Cf. calendrier Parcoursup)
Dès validation de votre admission en formation, vous retirez un dossier d'inscription (cf. modalités sur Parcoursup), et votre inscription en formation n'est définitive qu'au retour de ce dossier complet.	

### SITUATION N°2 : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE AVEC 3 ANS DE COTISATION

<b>Public concerné</b>	<b>Pour les candidats salariés en reconversion professionnelle, (quel que soit le métier d'origine) justifiant de 3 ans au minimum de cotisation à un régime de protection sociale en France, titulaire du baccalauréat ou non</b>
<b>Modalités d'inscription</b>	Vous téléchargez un dossier d'inscription à la sélection sur le site internet de l'IFSI <a href="https://institutsdeformation.chu-st-etienne.fr/IFSI/Selection">https://institutsdeformation.chu-st-etienne.fr/IFSI/Selection</a> <b>Droits d'inscription à la sélection : 110 €</b>
<b>Période d'inscription</b>	<b>Du mercredi 17 janvier au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024.</b> <b>Le dossier complet est à restituer au plus tard le vendredi 1<sup>er</sup> mars 17h, cachet de la poste faisant foi.</b>
<b>Epreuves</b>	- un entretien oral (à partir du 4 mars) - une épreuve écrite comprenant une sous épreuve de français et une sous épreuve de calculs simples.
<b>Date épreuve écrite</b>	Epreuve écrite le <b>mardi 19 mars 2024 matin (10H à 11H) :</b> - Appel à 9h45 - Epreuve de calculs simples de 10h00 à 10h30 - Epreuve de français de 10h30 à 11h00
<b>Résultats</b>	Jeudi 30 mai 2024 - 12h00 (affichage à l'IFSI et sur le site internet du CHU).
Dès validation de votre admission en formation, vous retirez un dossier d'inscription à l'IFSI et votre inscription en formation n'est définitive qu'au retour de ce dossier complet.	



Institut de Formation  
en Soins Infirmiers



## IFSI du CHU de Saint-Etienne

INSTITUT DE FORMATION DEPUIS 1963



## INFIRMIER(E) 3 ANS DE FORMATION

IFSI DU CHU de SAINT-ETIENNE

Hôpital Bellevue-Pavillon 54

25 Boulevard Pasteur

42055 SAINT-ETIENNE Cedex 2

[www.institutsdeformation.chu-st-etienne.fr](http://www.institutsdeformation.chu-st-etienne.fr)

[Ifsi.bv@chu-st-etienne.fr](mailto:Ifsi.bv@chu-st-etienne.fr) / [www.chu-st-etienne.fr](http://www.chu-st-etienne.fr) (rubrique étudiants)

Secrétariat ouvert de 8h à 12h et de 13h à 17h du lundi au vendredi.

Fermeture le jeudi après-midi

04.77.12.78.16

Cette formation est autorisée par la Région Auvergne – Rhône-Alpes qui concourt à son financement

« L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé ».

L'infirmier ou l'infirmière « donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu.

L'infirmier ou l'infirmière « participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation à la santé et de formation ou d'encadrement ».

« Les infirmiers exercent leur activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, du secteur social et médico-social et du secteur éducatif ».

« Les soins infirmiers, préventifs, curatifs ou palliatifs, intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade ».

L'infirmier ou l'infirmière peut travailler dans les Centres hospitaliers, les cliniques, les maisons de retraite, à domicile, en libéral...

Perspectives d'évolution :

Infirmière puéricultrice, infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, cadre de santé, infirmier en pratique avancée...

Pour plus d'information consultez la fiche métier :

<http://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/les-professions-paramedicales-fiches-metiers>

---

## FORMATION INFIRMIERE LA VALIDATION DE LA FORMATION

Le diplôme d'Etat infirmier est délivré par la DREETS après validation de 180 ECTS, grade licence diplôme d'état infirmier délivré par l'Université J. Monnet

L'I.F.S.I. du CHU de Saint-Etienne, assure la formation préparant au Diplôme d'Etat d'infirmier (D.E.I.).

Quota de 147 étudiants

L'institut de formation a un partenariat avec l'Université Jean Monnet. Il est agréé par l'Etat et est rattaché au CHU de Saint-Etienne établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Loire.

Cet établissement public de santé couvre les besoins de proximité de la population de la métropole Stéphanoise, il a une vocation de recours et de recherche.

Il est constitué de 3 sites, 68 services hospitaliers répartis en 11 pôles d'activité médicale et médicotechnique avec une capacité de 1549 lits. Il emploie 8356 personnes dont 2134 infirmier(e)s – (données 2022).



## LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS, c'est :

3 ans de formation : soit 4200 heures  
Découpées en 6 semestres de 20 semaines  
Avec 2100 heures de théorie à l'institut  
Et 2100 heures de formation clinique en stage  
(35 heures par semaine)

Organisée conformément :

- à l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif au fonctionnement des Instituts de formation
- à l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier
- à l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

---

## LE COUT DE LA FORMATION ET SON FINANCEMENT

Les étudiants ont à leur charge :

- les droits d'inscription universitaires : 170.00 € (Tarif 2023)
- la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : 100.00 € (Tarif 2023)
- L'achat de 2 tenues professionnelles pour les TP (2 hauts et 2 bas de couleur blanche) ; en stage, elles sont fournies par les structures d'accueil.

**Le coût de la formation** est financé par la région Auvergne-Rhône Alpes sauf pour les salariés en congé de formation. Dans ce cas, les frais de formation annuels de 7 130,00 € sont facturés à l'employeur ou à un organisme de prise en charge (Transition pro, UNIFAF, ...).

### Des aides financières possibles :

Les étudiants peuvent obtenir, sous conditions de ressources, une bourse de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les étudiants bénéficient des avantages du C.R.O.U.S. (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires).

